

Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 10 avril 2019		Chapitre : Article :

DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS-RIVIÈRES

Par délibération en date du 19 février 2019, la Communauté de communes des trois-rivières informe le SDIS de son accord pour porter la reconstruction du CPI de Watigny mis à disposition du SDIS.

En application de l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes, départements ou EPCI peuvent se voir confier la responsabilité de grosses réparations d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de mise à disposition prévue par la loi du 3 mai 1996. C'est cette disposition que je vous propose de mettre en place, qui fait de la Communauté de communes des trois-rivières le maître d'ouvrage délégué des travaux.

En outre, ce montage permet de mobiliser, en accord avec les services préfectoraux, un financement de l'État par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Ce financement s'élèverait à 45 % du montant hors taxes des travaux.

La Communauté de communes garde à sa charge 20% du montant hors taxes des travaux. Elle reste propriétaire des locaux qu'elle met à disposition du SDIS pour y loger le CPI.

Pour cette opération le montant des travaux est estimé à 293 000 € HT. Le détail des différents postes de travaux fera l'objet d'une nouvelle délibération lors de l'attribution définitive de la subvention du SDIS qui interviendra après le positionnement de la DETR

La subvention du SDIS s'élèverait à 108 400 € soit 35% du montant HT des travaux.

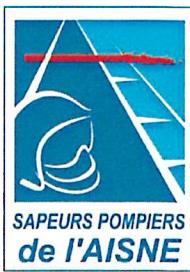
Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration du SDIS après en avoir délibéré décide de confier, conformément à l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté de communes des trois-rivières, la responsabilité des travaux de rénovation sur le CPI de Watigny.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 10 avril 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 89
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 10 avril 2019 à 18 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIoT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPÉLBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY, M Frédéric VANIER, Mme Marion SAILLARD

II - Membre de droit

Monsieur Daniel FERMON représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Christian BOULARD, Directeur départemental adjoint

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~

~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~

~~M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~

~~M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~

~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~

~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Jean-Luc LANOUILH, Michel CARREAU, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Luc EGRET, Denis DUMAY, Mme Colette BLERIoT, Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Pascale GRUNY, M Jean-Paul ROSELEUX.

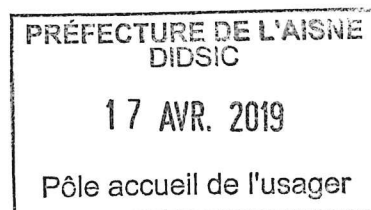
Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT payeur départemental,

Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

**DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES TROIS-RIVIÈRES**

Vu le rapport n°8;

Le Conseil d'administration du SDIS après en avoir délibéré décide de confier, conformément à l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté de communes des Trois-Rivières, la responsabilité des travaux de reconstruction du CPI de Watigny.



Le Président
du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN